



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E56690

VALABLE JUSQU'AU 13/06/2024

ÉDITÉ LE 31/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 27/01/2017
42 000

Raison sociale : CP SERVICES

2 AVENUE ARCHIMEDE
02100 ST QUENTIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 02100 439426198

Téléphone : 03 23 67 79 14
Portable : 06 89 60 34 36

Fax : 03 23 64 32 06

Siret : 439 426 198 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 319-76

Site Internet : www.cpservices.fr
E-mail : info@cpservices.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 57367200

Responsabilité légale :
COEUGNIET ALEXIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 57367200

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 50 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/07/2021
o Ventilation mécanique	02/07/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.